



ROLE DU REFERENT COVID DU CLUB

Conformément au protocole établi pour les compétitions Ligue et Districts, il est demandé à chaque club de désigner un référent COVID-19.

Pour résumer, chaque club constitue un groupe de personnes en charge du respect du dispositif Covid, ce groupe étant piloté par un Référent Covid. Sa mission est d'effectuer le suivi sanitaire, coordonner la mise en œuvre du dispositif ou encore vérifier l'application et le respect des mesures d'hygiène.

Chaque club désigne un groupe de personnes en charge du respect du dispositif Covid en se répartissant les différentes équipes en fonction des catégories d'âge et de lieux d'entraînement et des terrains qui accueillent les rencontres officielles. Ce groupe est piloté par un « Référent Covid » dont la mission sera de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des préconisations relatives au respect des gestes barrières dans le cadre de l'activité du club et le suivi des rencontres officielles.

Il aura notamment pour mission de :

- Tenir un registre de présence aux matches sera tenu. Il mentionnera pour chaque personne travaillant sur la rencontre et arrivant au stade les informations suivantes : nom, prénom, fonction, coordonnées, heure d'arrivée, heure de sortie.
Il appartient au club de déterminer la forme que prend ce registre et les outils utilisés pour le constituer (logiciel d'accréditation...etc.). Ces registres devront être archivés afin d'être présentés en cas de besoin.
- Contribuer au suivi sanitaire du groupe dans le cadre des rencontres officielles. A ce titre, il devra être présent à chaque match à domicile de son club. ;
- Participer à la définition des mesures de prévention en vigueur sur le site à destination du public et des collaborateurs/intervenants ;
- Assurer la communication de ce document à l'ensemble des parties prenantes (salariés, prestataires, administrations...etc.) ;
- Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel ;
- Coordonner le contrôle d'accès de toutes les personnes intervenant sur le site de la compétition et notamment imposer le port du masque ;
- Vérifier l'application et le respect sur le site des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la manifestation et intervenir en cas d'infraction du personnel aux règles sanitaires ;
- Évaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives/préventives adaptées.

Il est recommandé que le référent Covid, compte tenu de ses missions, possède des compétences opérationnelles liées à l'organisation d'un match.

Il est par ailleurs possible que les missions du référent Covid soient assurées par deux personnes (exemples : une personne en charge du suivi sanitaire d'une ou des équipes et une autre responsable des mesures sanitaires applicables dans le stade pour le personnel et le public ; une personne en charge des rencontres à domicile et une autre des rencontres à l'extérieur).